

Accueils Collectifs de Mineurs

Automne 2020

Dans le contexte actuel de l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et en application du protocole sanitaire actualisé au 10/09/2020 par le gouvernement relatif aux **Accueils Collectifs de Mineurs**, **LE ZEBRE** vous informe des mesures mises en œuvre, au niveau de ses structures et de l'organisation même de ses séjours, afin de prévenir la propagation du virus.

La sécurité des jeunes qui nous seront confiés et des adultes intervenants auprès d'eux demeure une priorité, ainsi **LE ZEBRE** adapte son organisation et redéploie ses effectifs sur des missions nouvelles et prioritaires en complément de celles qui nous animent depuis tant d'années.

Le sentiment, l'impression de nous éloigner de l'essence même d'un séjour de colo ne doit pas nous faire oublier qu'au-delà des préconisations détaillées ci-après, que le plaisir de se retrouver, de jouer, de vivre ensemble (même avec ces contraintes) doit prévaloir sans rien sacrifier aux principes éducatifs, de sécurité, d'exigence et d'enthousiasme que nous partageons depuis tant d'années.

Nous garantirons toujours le même sérieux dans l'encadrement, la même attention portée à chaque enfant, la même ambiance chaleureuse et décontractée, clé de voute de la réussite des prochains séjours.

L'idée étant de vous communiquer nos obligations de moyens, de rassurer, d'accompagner, de conseiller, de préconiser... pour répondre à vos interrogations et vous sensibiliser au cadre de vie "particulier" de ces futurs séjours de la Toussaint 2020, .

Nous sommes impatients d'accueillir votre enfant pour les prochaines vacances, nos équipes feront le maximum afin qu'il garde les meilleurs souvenirs possibles de son séjour.

Le Zèbre.

HEBERGEMENTS

Mesures sanitaires mises en place sur nos centres :

- I.** Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre la Covid-19
- II.** Sensibiliser et former son personnel à l'application stricte des mesures barrières
- III.** Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre la Covid-19 mises en place dans ses établissements, vis-à-vis de nos adhérents et de nos fournisseurs
- IV.** Demander à chaque responsable de centre de vérifier et relever la température corporelle de chaque employé à la prise de son service
- V.** Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.
- VI.** Mettre en quarantaine de 14 jours tout employé LE ZEBREc fièvre et/ou autres symptômes de la Covid-19 ou revenant d'une zone déclarée "zone exposition à risque Covid-19"
- VII.** Port obligatoire du masque pour toutes les personnes de 11 ans et plus
- VIII.** Mettre à disposition des produits désinfectants dans les parties communes
- IX.** Renforcer les plans de nettoyage et de désinfection de l'ensemble de nos maisons et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires
- X.** Renforcer le nettoyage et la ventilation des hébergements. Privilégier un nettoyage désinfection humide
- XI.** Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les adhérents dans les zones d'attente
- XII.** Restructurer l'espace de l'ensemble de nos salles d'accueils, restaurants, et d'animation permettant de maintenir les distances de sécurité entre les personnes
- XIII.** Vérifier que chacune de nos chambres permet, en fonction du nombre de couchage, de respecter les distances demandées
- XIV.** Diminuer la capacité des chambres si ce n'est pas le cas.
- XV.** Vérifier auprès de notre blanchisseur qu'il est en capacité d'appliquer un protocole de nettoyage certifié pour l'ensemble du linge et des draps que nous lui confions
- XVI.** Respecter une mesure d'inoccupation de 24 heures entre deux groupes.
- XVIII.** Nommer un responsable Hygiène et Sécurité au sein de chacun de nos établissements
- XIX.** S'engager à faire évoluer et renforcer tout protocole en fonction de l'évolution des directives des Affaires Sanitaires au fil du temps.

ORGANISATION DES SEJOURS

GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE POUR LA CONTINUTE DES ACTIVITES

• AVANT LES SEJOURS:

COMMUNICATION:

LE ZEBRE réalisera une communication auprès des enfants, familles, équipes et partenaires sur place reprenant les recommandations, consignes et conseils en insistant sur l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de la structure ...

LE ZEBRE demande à ses directeurs d'ajouter une **note relative à la Covid-19 dans leur Projet Pédagogique** afin de nous assurer de la bonne prise en compte de nos recommandations, des directives gouvernementales à appliquer sur nos séjours selon les effectifs, la situation, la configuration des locaux, le type de public accueilli ou encore la thématique du séjour. Que les équipes soient correctement informées en amont et puissent adapter ces mesures en situation sur le terrain.

LE ZEBRE s'engage à communiquer aux équipes un **Plan d'Urgence** et d'**Intervention** précisant les procédures spécifiques Covid-19.

PREPARATION DES SEJOURS:

LE ZEBRE est attentif aux effectifs et surtout à la répartition des jeunes en fonction de la configuration des structures d'accueils & des séjours afin de ne pas faciliter la propagation du virus.

LE ZEBRE a défini les activités/visites/séjours « à risques » et propose une alternative d'organisation (*fréquence, tailles des groupes, encadrement ...*).

LE ZEBRE s'engage à :

- Demander une attestation sur l'honneur que l'état de santé est compatible avec l'encadrement en **Accueil Collectifs de Mineurs ... (ANNEXE I)**
- Présenter aux directeurs et aux Assistants Sanitaires les présents protocoles sanitaires et plan d'urgence ;
- Veiller à ce qu'un référent Covid 19 soit identifié et nommé par équipe ;

SUIVI SANITAIRE

Sous l'autorité du directeur du séjour, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée **référente Covid-19**.

Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 7 juillet 2020 « relatif à l'adaptation des mesures concernant les différentes doctrines à appliquer dans l'accueil collectif des mineurs selon l'évolution du virus SARS-CoV-2 dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2020 ».

Ces règles auxquelles il convient de se reporter prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou confirmé de Covid-19.

TROUSSEAUX :

LE ZEBRE communiquera aux familles via le carnet de voyage une **attestation sur l'honneur** stipulant qu'aucun des symptômes de la COVID-19 n'a été observé à J-2 avant le départ, à compléter, signer et à présenter au responsable de convoi sur le lieu de prise en charge de l'enfant.

LE ZEBRE communiquera aux familles un « **Pack Covid 19** » (**ANNEXE II**) comprenant : des sacs pour différencier les linges propres, sales, intérieurs, extérieurs, des savons, gels hydro alcooliques, mouchoirs à usage unique **et 30 masques chirurgicaux à usage unique par enfants de 11 ans et plus** à fournir aux enfants pour le bon déroulement de leur séjour et celui de ses camarades....

Pour les enfants de strictement moins de 11 ans, seul 2 masques dédiés aux convoys est demandé ;

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les mêmes règles s'appliquent aux personnels.

PENDANT NOS SEJOURS:

VOYAGES :

LE ZEBRE demandera aux familles accompagnant les enfants (1 responsable légal !) d'arriver équipées de masques lors des départs/retours.

Nos équipes d'animation vérifieront que les enfants accueillis en gare soient dûment équipés de masques et qu'ils aient une solution de gel hydro-alcoolique dans la poche.

Les familles devront faire en sorte de proposer des paniers-repas les plus « maniables » possible dans les sachets individualisés : *chips, sandwich triangle sous vide, bouteille d'eau individuelle et serviette à usage unique.*

Les familles n'auront qu'un seul interlocuteur **LE ZEBRE** en gare.

LE ZEBRE révisera ses protocoles d'accueil en gare afin de limiter les temps d'attentes : pas de retard possible !

Les animateurs seront équipés de masques et de gel hydro-alcoolique.

LE ZEBRE sera plus que jamais attentif aux outils d'identifications de ses équipes en gare afin d'éviter les déplacements inutiles pour les familles.

Dans le train/autocar, les animateurs procéderont au lavage systématique des mains des enfants, aux respects des distances autant que possible et au respect des gestes barrières. Utilisation des toilettes (gares, trains ...) = nettoyage systématique avec lingettes désinfectantes fournies par l'équipe.

SUR LE SITE D'ACCUEIL :

THERMOMETRES

Nos équipes testeront toutes les personnes présentes à l'arrivée sur centre à l'aide de thermomètres thermique mis à disposition.

PROTOCOLE D'ARRIVEE:

Nos équipes orienteront et dirigeront les enfants dans leurs premiers pas sur le centre.
ex : les affectations dans les chambres seront réalisées à l'avance et chaque référent guidera son petit groupe jusqu'à sa chambre pour débiter les inventaires ; les animateurs sont au milieu des chambres et guident les enfants dans leurs démarches...

REGLES DE VIE :

Un temps sera dédié aux dispositions COVID-19 lors des règles de vie. *ex : les affichages, les gestes barrières, les lavabos, les lieux de regroupement et la circulation sur le centre....*

Les règles de distanciation et le port du masque (masques grand public)

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des mineurs. Néanmoins, les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'appliquera pas.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs de moins de 11 ans sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection à la Covid -19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté, dans l'attente de leurs responsables légaux ou de leur rapatriement selon les directives de l'ARS

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 11 ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants (4 masques/jours + 2 dédiés au voyage.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'organisateur doit, de plus, doter chaque accueil, de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée sur le centre, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant se coucher.

Les salutations seront effectuées à distance.

LES CHAMBRES :

Le nombre de lits par chambre devra permettre le respect des règles de distanciation physique.

Une distance de 1 mètre entre chaque lit devra être respectée. L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

Les équipes seront attentives au rangement des chambres.

Les équipes seront attentives à l'organisation du mobilier des chambres.

Les équipes veilleront à ce que les affaires personnelles le restent, avec des espaces bien précis, *par ex : les doudous restent dans la chambre du jeune soit sur son lit soit dans sa valise.*

Les équipes réduiront autant que possible la densité dans les chambres en lien avec l'hébergeur.

Des espaces privés par enfant seront organisés dans les chambres.

CHAMBRE d'ISOLEMENT :

Des chambres d'isolement supplémentaires seront mises à disposition.

Seul l'Assistant Sanitaire et le/les malade-s pourront y avoir accès.

Elles seront nettoyées et désinfectées le plus souvent possible, et seront aérées systématiquement.

LE CENTRE DE VACANCES:

LE ZEBRE aura, au préalable, pris un ensemble de dispositions auprès de ses partenaires hôteliers afin d'éviter la propagation du virus.

Les portes des centres resteront au maximum ouvertes afin d'éviter le contact avec les poignées.

Le personnel technique sera équipé de masques et de gants.

Les déplacements de personnel, d'animateurs et d'enfants seront organisés dans l'espace et dans le temps à l'intérieur de chaque centre afin de respecter au mieux la distanciation et d'atténuer la propagation du virus.

Le mobilier sera disposé de manière à organiser les flux et à limiter le face à face et les croisements.

Les grands espaces seront privilégiés pour les temps collectifs

Les extérieurs du centre seront privilégiés quand la météo et l'heure le permettent.

Le linge de lit sera lavé avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les couvre-lits et les protège oreillers et matelas qui peuvent être également à usage unique.

L'hébergement des encadrants doit permettre les meilleures conditions de sécurité des mineurs et respecter les règles de distanciation physique.

La fréquence de nettoyage et de désinfection sera augmentée :

- (douches, sanitaires, lieux communs...) o Nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement
- o Désinfection quotidienne avec un produit virucide (norme NF EN 14476) des objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols...)
- o Désinfection intégrale dans les chambres une fois par semaine (ou au changement de session de séjour)
- o Multiplier la mise à disposition de distributeurs de gels, savon, mouchoirs jetables dans les parties communes
- o Renforcer la ventilation des hébergements en journée

AFFICHAGES :

Des affichages aux murs, au sol, et des consignes seront mis en place afin d'éviter tous déplacements inutiles dans le centre.

ex : où se trouvent les sanitaires les plus proches, les lavabos, les lieux de rassemblements, les chambres, le réfectoire....

Des marquages au sol seront mis en place afin de matérialiser les distanciations sociales.

MATERIEL COVID-19:

Les séjours auront à disposition un stock renouvelable de savon, serviettes à usage unique, masques, gants...

Du matériel adapté sera privilégié autant que possible : poubelle à pédale, produit désinfectant, charlottes, matériel à usage unique...

LES REPAS:

Les déplacements pendant le temps des repas seront minimisés.

Le lavage des mains avant et après le repas sera obligatoire.

Les préparateurs, cuisiniers seront équipés de masques et gants.

Les aliments et boîtes seront stockés dans un endroit bien précis.

Les corbeilles de fruits à dispositions seront interdites, les fruits seront distribués individuellement.

Les tables et la salle seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

CONTROLES & SYMPTOMES :

Un contrôle des températures sera assuré régulièrement, les animateurs seront attentifs aux symptômes, fièvre, toux, fatigues...

VEHICULE DU CENTRE:

L'utilisation des véhicules des centres sera règlementée et réduite à des usages indispensables : courses, visites médicales... Avec nettoyage et désinfection à chaque utilisation.

ACTIVITES :

Etablir des protocoles bien précis auprès de nos prestataires d'activités

ex : on garde le même matériel durant tout le séjour, on désinfecte les casques et le matériel personnel après chaque séance, on met en place des charlottes et les protections supplémentaires en place autant que possible.

Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation et des gestes barrières. Seront prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

Durant les activités, les équipes veilleront à ce que les enfants puissent boire et se laver les mains dans les meilleures conditions.

Les prestataires et animateurs devront avoir anticiper au maximum les lancements et rangements des salles et sites d'activités pour ne pas faire attendre les enfants inutilement.

Les activités devront se faire en effectifs limités suivant la nature de celles-ci en lien avec le prestataire.

Nous privilégierons les activités dans de grands espaces; nous éviterons les lieux confinés.

On privilégiera les activités en petits groupes.

Pour information :

Rôle des préfets de département et des services déconcentrés

(DR(D)JSCS, DDCS-PP, DJSCS)

Le préfet peut suspendre l'activité d'un ACM dans les départements à forte circulation du virus et, le cas échéant, dans tous les départements, interdire ou interrompre l'accueil de mineurs.

La surveillance des accueils organisés en 2020 doit permettre le contrôle du respect de la réglementation des ACM, des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et du protocole sanitaire.

Les cas confirmés de Covid-19 au sein des accueils ainsi que les mesures de suspension et de fermeture de ces derniers doivent être portés sans délais, à la connaissance des services compétents des DR(D)JSCS, DDCS-PP, DJSCS.

ATTESTATION COVID-19
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné.e,

(nom/prénom du.de la représentant.e légal.e):

atteste sur l'honneur que :

(nom/Prénom de l'enfant) :

Né.e le :, à (lieu de naissance) :.....,

n'a présenté aucun des premiers symptômes de la COVID-19 (Fièvre,toux) lors des dernières 48h00 avant son départ en colonie de vacance ou n'a été en contact LE ZEBREc une personne porteuse de la COVID-19 lors des dernières 48h00 avant le départ en séjour.

Fait le : .../.../.....

A :

Signature :

PACK SANITAIRE COVID-19

Complément Trousseaux

Afin de respecter les recommandations sanitaires en vigueur & prévenir au mieux la propagation du virus, **LE ZEBRE** demande aux familles d'ajouter au trousseau :

Pour les mineurs de 11 ans et plus :

- 4 Masques chirurgicaux à usage unique / jour / enfants + 2 masques dédiés au voyage, ex : 30 masques seront nécessaires pour un séjour de 7 jours / 34 masques pour un séjour de 8 jours.....
- 1 gel hydro alcoolique personnel + 1 savon à main personnel
- Un sac pour stocker le linge sale
- Des mouchoirs à usage unique

Pour les mineurs de strictement moins de 11 ans :

- 2 masques réservés au voyage en gare,
- 1 gel hydro alcoolique personnel + 1 savon à main personnel
- Un sac pour stocker le linge sale
- Des mouchoirs à usage unique

Merci de votre compréhension,

L'équipe du Zèbre.

